



**Commune de TEILHET**  
**COMPTE RENDU DE REUNION**  
*Réunion 26/02/2015*

Présents : CHAUVRY Francis, HUC Alain, HUC Christian, SICRE Marc, MARIA Katia, MALZIS Christian, SURRE Jacques, TICHADOU Guy,

Absent :

Excusés : BREONCE Karine, MOUCHET Sabine, SONAC Gérard,

Convié (é) :

Secrétaire de séance : SICRE Marc

**1 – Construction du dépositaire municipal et stèle pour jardin du souvenir.**

De nouveaux devis ont été demandés pour le dépositaire (de 2 700 € à 5 342 €). Le devis de l'entreprise Girbas (2 700 €) a été retenu.

Un devis de 870 € a été établi pour une stèle du souvenir. Il a été décidé de reporter son achat et d'aménager en attendant un espace plus simple

**Voté à l'unanimité**

**2 – Besoin d'un abribus au centre du village**

Besoin notamment pour les enfants qui prennent le bus scolaire.

Afin de voir où le placer, une demande va être faite au Conseil Général pour voir quelles sont les différentes possibilités d'arrêt au niveau de village. En fonction de la réponse, une décision d'installation sera prise.

**Voté à l'unanimité**

**3 – Suppression de la cabine téléphonique de la place de l'église.**

La question se pose de l'intérêt du maintien de cette cabine. Un contact doit être pris avec France Telecom pour voir si la cabine est effectivement utilisée et prendre connaissance de la procédure de suppression.

**Voté à l'unanimité**

**4 – Changement des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix**

Les statuts sont en cours de modification notamment pour intégrer les compétences de voiries et ouvrages d'art.

Le Conseil donne un avis favorable. **Voté à l'unanimité**

**5 – Assurance en lien avec le personnel municipal**

La question se pose de prendre une assurance en cas d'absence prolongée du personnel municipal (prise en charge du salaire). La prime est estimée à 1 116 €. Le Conseil a convenu que le dossier était à compléter (recherche d'informations) avant de prendre une décision.

**6 – Limitation du niveau sonore pour la salle des fêtes**

Compte tenu du dérangement sonore, le prêt de la salle des fêtes en soirée a été suspendu.

Plusieurs solutions techniques ont été évoquées pour limiter les nuisances sonores :

- étude (1 500 €) + matériel et installation (2 500 €)
- matériel seul "basique" (1 000 €)

- système de minuterie pour limiter l'alimentation électrique  
Pour info : à partir de 12 manifestations par an, une étude / contrôle est obligatoire.  
De nouvelles recherches sont nécessaires pour voir la possibilité la plus adaptée.

#### **7 – Limitation de la vitesse dans le village**

Un premier devis a été demandé à une entreprise pour 3 dos d'âne normalisés. Le montant est de 12 000 €. D'autres devis vont être demandés.

#### **8 – Signalétique des rues et routes**

Donner suite au compte rendu du 3 octobre 2014 réalisé par la commission.

#### **9 – Possibilité de rénovation du Presbytère**

Courant décembre 2014, une relance a été faite auprès du CAUE pour les résultats de l'étude-diagnostic du parc immobilier de la commune. L'étude est toujours en cours  
En attendant, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention, un devis a été établi pour la rénovation complète du Presbytère. Le montant est de 55 000 € HT (environ 60 000 € TTC).  
Les aides possibles seraient de 15 000 €.

#### **10 - Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal**

Monsieur le Maire informe que suite au changement du percepteur de Pamiers, il y a lieu de se prononcer sur le versement de l'indemnité allouée au receveur. Le Conseil accepte à l'unanimité d'allouer cette indemnité à Mme LANGLADE Danièle, nouveau percepteur de Pamiers

#### **Informations diverses**

---

Le budget 2015 est en cours d'élaboration. En raison de problèmes informatiques au niveau de la Trésorerie, il manque encore des éléments pour clôturer le budget 2014.

Un contrôle de la salle des fêtes a été réalisé par l'APAVE. Suite à ce contrôle, l'installation électrique a été reprise. Une VMC a été installée pour éliminer les problèmes d'humidité (environ 50 €)

Achat d'un isoloir adapté pour les personnes à mobilité réduite – les votes se feront à la salle des fêtes.

Energies renouvelables : une entreprise souhaite entamer une étude administrative sur la faisabilité d'installation d'éoliennes sur la commune.

Le permis de construire de M. Charpentier a été validé par les Monuments de France.

Une étude est mise en place par le Pays Pyrénées Cathares au sujet d'une Charte forestière. Le questionnaire "élu" est confié à C. Malzis.

Une réunion d'information est organisée par l'Agence de l'eau Adour Garonne le mercredi 4 mars à 18 h à Mirepoix

Embellissement du village : voir les différentes idées qui peuvent être mise en place rapidement.

Voir l'organisation du concours de dessin à l'occasion du marché des Fêtes aromatiques avec l'institutrice.

**Fin de la séance à minuit.**